

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénéche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://jpgoyo.fr>

Notre doyen s'en est allé...



Gaston, notre doyen, nous a quitté en ce début d'année 2024, au creux de l'hiver... Il était dans sa 96ème année... Il est parti comme il avait vécu, discrètement, sans faire de bruit. Les journaux n'en n'ont rien dit. Peut-être était-ce un voeu de ses dernières volontés.

Comme le Martin de la chanson...

" Qui creusa lui-même sa tombe,
En faisant vite, en se cachant,
Et s'y étendit sans rien dire,
Pour ne pas déranger les gens..."

Gaston était le dernier représentant d'une génération exceptionnelle des derniers paysans, ceux du siècle dernier, qui ont travaillé la terre avec l'amour du terroir, le respect de la nature et une grande sagesse... Nous garderons de lui le souvenir d'un homme tranquille, modeste, et d'une gentillesse inébranlable...

Qu'il repose en paix...

Nous pensons à ses enfants, à tous les membres de sa famille auxquels nous présentons nos plus sincères condoléances...



Bientôt le Printemps...

Déjà, en ce début du mois de Février, voit-on apparaître quelques chatons sur certains arbustes... Et déjà éclosent les perce-neiges, ici sur le talus du calvaire du chemin de Guivry...

Cette douceur printanière fait suite à une petite période hivernale, lors de laquelle nous avons enfin supporté de vraies températures glaciales, et un épisode neigeux digne de ce nom... Comme cette période a coïncidé avec un beau soleil et un ciel bleu éclatant, Dame nature nous a offert un magnifique spectacle de neige et de glace que nous avons depuis longtemps oublié...

A part ça, comme on dit, la vie suit son cours, avec son lot de drames et de petits plaisirs... Il paraît que beaucoup de nos concitoyens villageois ont fait un séjour à l'hôpital de Chauny, victimes d'accidents de santé... Nous leur souhaitons un prompt rétablissement et une rapide guérison...

Et puis les rendez-vous traditionnels du mois de Janvier...

Le repas des aînés, qui a rassemblé 29 personnes «âgées» sur les 45 que compte le village... 45 vous dites?... Au fait, à quel âge peut-on se considérer personne âgée? Les organisateurs de ce moment festif considèrent que cette limite d'âge serait de 60 ans... Entre parenthèses, il semblerait que les plus de 60 ans sont au nombre de 50 à Ugny le Gay, et non de 45...

Ce repas, nous dit le journal l'Aisne Nouvelle, a été organisé par le Comité Consultatif d'Action Sociale... Mais cet organisme n'a aucune autonomie financière... Ce sera donc le budget communal qui sera sollicité pour payer la facture, sous la responsabilité du Conseil Municipal... Reste à savoir sur quel article va être prélevé cette dépense, qui de toute évidence, n'a pas été prévu par le budget primitif 2023...

Les vœux de Madame la Maire et du Comité des Fêtes... C'est une cérémonie bien rodée et sans grosse surprise sur les choses qui y ont été annoncées concernant le bilan et les projets de l'action municipale...

Une petite chose cependant... Madame la Maire a fait une mise au point sur les lettres anonymes qu'elle reçoit... J'ose espérer que c'est pour dénoncer cette pratique. Je me souviens d'un temps, pas si lointain, au cours duquel son époux, Pierre LELONG se vantait d'être soutenu par l'auteur d'une lettre anonyme, concernant les attaques «ad hominem» qu'il lançait à mon encontre:

«... Tout ce qui a été envoyé anonymement n'est pas de moi, mais je vois que j'avais quand même des sympathisants...» Pierote n°7.

Tout ou tard, ce genre d'alliance avec des individus méprisables qui pratiquent la dénonciation anonyme finit toujours par se retourner contre vous...

Elle revendique un engagement sans faille de son conseil municipal, en laissant entendre que cet engagement est un sacrifice au service de la collectivité... Il n'est pas question dans mes propos de discuter cette affirmation, mais j'oserais cependant lui faire remarquer que personne n'a obligé ces braves gens à s'engager dans cette voie, et que s'ils ne voulaient pas se retrouver sous le feu des critiques de leurs concitoyens, il ne fallait pas se présenter...

Dernière chose enfin, le petit couplet de Madame la Maire sur la nécessaire entraide villageoise... Si cette nécessité me semble indiscutable, encore faudrait-il mettre tous les ingrédients sur la table pour que cette entraide devienne possible et effective...

Et il faut malheureusement reconnaître que Madame la Maire, à cet égard, n'a pas choisi une stratégie qui facilite l'entraide, la cohésion et la solidarité à Ugny le Gay...

Loin s'en faut...

Madame la Maire a opté pour une stratégie «d'évitement», qui consiste à laisser traîner les querelles et les problèmes entre personnes, en espérant que les situations conflictuelles pourrissent ou s'éteignent d'elles-mêmes...

Mais rien ne se passe, ou ne s'est passé de cette manière... Et à vouloir ménager la chèvre et le chou, on finit par décourager tout le monde, et la chèvre et le chou...

Mais ceci est une autre histoire qu'il faudra que je vous raconte...

En attendant, je vais vous en raconter une autre, qui en dit long sur la volonté d'entraide de certains de nos concitoyens...

L'affaire de la pâture communale...

Le remembrement des années 90 fut un moment haut en couleur dans la vie du village... Il mériterait d'ailleurs à lui tout seul un paragraphe entier de cette rubrique, tant ce moment de recomposition des patrimoines familiaux a suscité de tension et de conflits ouverts ou larvés... L'un des résultats de ce remembrement fut d'octroyer à la commune une pâture au bout du village, en face du 55 route de Guivry, juste derrière le calvaire du chemin de Guivry. C'est une parcelle dont personne ne voulait, et que les agriculteurs avaient été bien content de «fourguer» à la municipalité...

Cette parcelle, une petite pâture, avait été oubliée de tout le monde, y compris de la municipalité... Un jour, c'était vers la fin de l'année 2003, lors d'un repas des anciens combattants je crois, un agriculteur retraité, amoureux de chevaux, me confiait qu'avec l'échange des terrains occasionnés par le remembrement, il n'avait plus de pâture disponible pour nourrir ses beaux destriers...

Il m'est alors revenu en mémoire l'existence de cette parcelle au fin fond du terroir que personne ne voulait et qui ne servait à rien...

Je propose donc à notre éleveur de chevaux, en tant que Maire, de lui louer cette parcelle, pour qu'il puisse y faire paître ses animaux, en attendant de retrouver des pâtures qui satisfassent à ses besoins... Je lui précise cependant qu'il faudra que j'en parle au Conseil Municipal, mais que ce sera une simple formalité...

Comme j'étais naïf!

Il est vrai que notre ami n'a pas fait preuve d'une grande diplomatie, car sitôt le banquet terminé, il se précipitait dans la dite parcelle pour y installer sa clôture électrique...

Et bien entendu, comme tout se sait à Ugny le Gay, de bonnes âmes du terroir se sont empressées d'aller rapporter la nouvelle à tous les ennemis de Monsieur F..., en déformant la vérité au passage, forcément:

«... Le Maire a donné la pâture à F...!!!...»

Aussitôt, branle bas de combat dans le landerneau villageois... Tout ce petit monde se rue dans le bureau du Maire pour hurler au vol et à l'injustice!

Il a donc fallu que le Maire se fende d'une délibération pour mettre les choses au point... Je vous en livre quelques lignes pour bien vous situer le degré d'ambiance délétère qui régnait (déjà) à cette époque...

«...Le Maire tient à évoquer devant le Conseil Municipal une «affaire» qui a soulevé la ire de certains, au sujet d'une parcelle communale qu'il aurait cédée à un propriétaire de chevaux. Il rassure l'assemblée: aucun bail ni contrat n'a été signé avec l'impétrant potentiel. Il s'agit d'un malentendu et rien n'aurait été signé de sérieux avec qui que ce soit sans l'avis du conseil Municipal, et «l'affaire» aurait été vite désamorcée si les réclamants étaient venus voir le Maire directement.

Madame P... B... croit bon d'ajouter qu'elle n'a pas peur de nommer les gens qui se sont plaints de cette «injustice», et que Monsieur F... est toujours favorisé par rapport aux autres. Le Maire lui rétorque alors que ce n'est nullement la peur qui le conduit à taire le nom des gens dans une délibération, mais le respect des personnes, parce que les délibérations sont rendues publiques, et que le conseil Municipal n'est pas un tribunal populaire. Il lui fait vigoureusement remarquer qu'il n'est coupable d'aucun favoritisme, mais qu'il n'entrera pas dans le jeu hypocrite et malsain de certains citoyens, qui consiste à entretenir un climat de jalousie et de rancœur dans ce village...»

Conseil municipal du 28 Novembre 2003...

Suite à cette bronca, le Conseil municipal a décidé d'attribuer cette parcelle à un propriétaire de chevaux, par tirage au sort. De justesse, car une conseillère municipale avait proposé que ce soit au plus méritant! Vous vous rendez compte, il aurait fallu désigner le citoyen le plus méritant d'Ugny le Gay!

Finalement, la parcelle a été louée à un autre exploitant agricole du village, qui avait bien du mal à gérer son entreprise... Au bout de quelques années, il a fait faillite et a quitté le village... Mais comble de perfidie, le bail que détenait cet agriculteur n'a jamais été dénoncé par mon successeur... La parcelle a été sous-louée en toute illégalité par un autre propriétaire de chevaux du village, qui avait d'ailleurs crié au scandale lorsque je l'avais attribué à Monsieur F.... Et comme par enchantement, personne n'a trouvé à redire à cette entourloupe...

Deux poids, deux mesures...

Aujourd'hui, plus personne ne s'occupe du statut de cette parcelle... Le Conseil municipal n'a rien décidé à ce sujet depuis belle lurette. Je vois tous les ans un tracteur venir faucher l'herbe de la pâture et en faire des ballots... Mais pour le compte de qui, je n'en sais foutre rien!

Le jeu d'arc en ruine...



Le jeu d'arc d'Ugny le Gay tombe en ruines et les tilleuls qui le recouvrent tombent les uns après les autres... Vous pouvez toujours aller vous lamenter de cet état de délabrement à la Mairie, Madame la Maire vous répondra comme d'habitude qu'elle n'y peut rien car, paradoxalement, le jeu d'arc n'appartient pas à la commune d'Ugny le Gay ! Non il appartient à la commune de Caumont...

Par quel mystère le jeu d'arc de notre village est-il passé dans l'escarcelle d'une autre commune?...

C'est une histoire rocambolesque qui prend sa source il y a plus d'un demi-siècle, à l'époque où les limites des communes n'avaient pas du tout le même tracé qu'à l'époque

actuelle... En ce temps là, les limites de la commune de Caumont venaient jusqu'à la fontaine Saint-Martin, et donc englobait le jeu d'arc de la commune d'Ugny le Gay... Celui-ci bien entendu appartenait à la commune d'Ugny le Gay...

Hors un jour, un couple de jeunes mariés et leur bébé, issu d'une famille pauvre du village, des «nécessiteux» comme on disait à l'époque, a élu domicile dans la baraque du jeu d'arc, sans eau, sans électricité, chassé sans doute par les parents à la suite d'une dispute...

Des gens du village, émus par cette situation, se faisant probablement du souci pour la santé du nourrisson, sont allés demander aux élus municipaux faire quelque chose pour ces malheureux pour qu'ils ne meurent pas de froid...

Réponse: «...Ah! Mais le jeu d'Arc est sur le territoire de Caumont... C'est donc au Maire de Caumont de s'occuper de ce problème...»

Le Maire de Caumont a été informé de cette réponse, ce qui l'a mis dans une fureur monstre. Et comme ce n'était pas homme à laisser impuni ce genre de coup fourré, il a patiemment attendu son heure pour concocter une petite vengeance...

Et l'occasion s'est présenté au moment du remembrement des terres agricoles du territoire...

Je ne sais pas de quels arguments le Maire de Caumont a usé pour parvenir à ses fins, mais grâce à un échange de terrain, il a réussi à rendre sa commune propriétaire du jeu d'arc... La commune d'Ugny le Gay, en compensation est maintenant propriétaire d'une minuscule parcelle dans un coin reclus du territoire Caumontois...

Conscient que cette histoire était tombée dans les oubliettes du passé, je suis allé la raconter aux élus de Caumont, qui ignoraient d'ailleurs qu'ils étaient propriétaires de ce jeu d'arc...

Maintenant, ils le savent... Si un arbre tombe sur le chemin en blessant quelqu'un, ils ne pourront pas dire qu'ils l'ignoraient...

Ugny le roseau...



Les panneaux ugniens ont cherché l'inspiration, depuis quelque temps déjà, chez notre célèbre fabuliste Axonais:

"...Le moindre vent qui d'aventure, Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête..."

Ou encore : "pour vivre heureux , vivons penchés"

Ne soyons pas si critique et notons avec satisfaction que le panneau du parking faisant face à la ferme de la Croisette, s'est récemment redressé.

Comme quoi tout arrive...